



RÈGLEMENT DU CONCOURS "40 ANS, 1000 UNIVERS"

Article 1 – Objet

Le présent règlement définit les modalités de participation au concours d'illustration organisé par l'École Jean Trubert, ci-après dénommé « l'Organisateur ».

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est exclusivement ouvert aux personnes **majeures (18 ans et plus)** à la date de participation. La participation est gratuite.

Article 3 – Thème du concours

Le thème du concours est : **40 ans, 1000 Univers.**

Chaque participant doit proposer une création originale en lien avec ce thème, en incluant le nombre 40 dans sa création.

Article 4 – Modalités de participation

- Chaque participant peut soumettre 1 dessin maximum.
- Les œuvres doivent être réalisées au format A4 ou A3, portrait ou paysage.
- Techniques autorisées : dessin traditionnel ou numérique.
- Les créations doivent être originales et ne pas avoir été publiées ou primées auparavant.
- L'utilisation de l'IA est prohibée, et sera éliminatoire.

Les dessins doivent être publiés avant le **Dimanche 14 Juin 2026 23h59** à l'adresse suivante : **ecolejeantrubert.com/concours-40-ans**

Article 5 – Critères de sélection

Les œuvres seront évaluées selon les critères suivants :

- Respect du thème
- Créativité et originalité
- Qualité artistique et technique

Le jury sera composé de professionnels de l'Image, de l'Édition et de la Culture, ainsi que des membres de l'équipe de l'École Jean Trubert.

Article 6 – Désignation des gagnants

Les gagnants seront annoncés le **Judi 25 Juin** lors de la soirée des 40 ans de l'école à Paris, et via les réseaux sociaux de l'école le **Vendredi 26 Juin**.

Les décisions du jury sont définitives et sans appel.

Article 7 – Récompenses

Les prix attribués sont les suivants :

- **Prix JEUNES TALENTS** – Le lauréat se verra attribuer :
 - une **bourse de 1000€** sous forme de remise sur les frais de scolarité pour la rentrée 2026 dans une formation de l'École Jean Trubert, en Prépa ou en Bachelor (BD-Manga, Concept Art, ou Illustration)
 - une **tablette XP PEN "Artist 16 3rd"** + un **Coussin en U XP PEN**
 - un **bon d'achat de 150€** valable dans le magasin **CULTURA Belle Épine**
 - une **licence CLIP STUDIO PAINT PRO 12 mois** (sur 1 appareil)
 - un **kit d'illustration LE GÉANT DES BEAUX ARTS**

- **Prix TALENTS RÉVÉLÉS** – Le lauréat se verra attribuer :
 - un **bon d'achat de 100€** valable dans le magasin **CULTURA Belle Épine**
 - une **licence CLIP STUDIO PAINT PRO 12 mois** (sur 1 appareil)
 - un **Coussin en U XP PEN**
 - un **kit d'illustration LE GÉANT DES BEAUX ARTS**

- **PRIX DU PUBLIC** – Le lauréat se verra attribuer :
 - un **bon d'achat de 50€** valable dans le magasin **CULTURA Belle Épine**
 - une **licence CLIP STUDIO PAINT PRO 12 mois** (sur 1 appareil)
 - un **Coussin en U XP PEN**
 - un **kit d'illustration LE GÉANT DES BEAUX ARTS**

Aucun échange ni compensation financière ne pourra être effectué.

Article 8 – Droits d'auteur et utilisation des œuvres

Les participants conservent leurs droits d'auteur.

Toutefois, ils autorisent l'Organisateur à utiliser leurs œuvres (diffusion, reproduction, exposition, communication) à des fins non commerciales, en mentionnant le nom de l'auteur.

Article 9 – Responsabilité

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de retard ou de problème technique affectant la participation.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 11 – Données personnelles

Les informations recueillies sont utilisées uniquement dans le cadre du concours et ne seront pas transmises à des tiers.